



LETTRE D'INFO N°10 - FÉVRIER 2019

WWW.tram13-express.fr



**VALÉRIE
PÉCRASSE**

Présidente d'Île-de-France
Mobilités

Édito

Le prolongement du Tram 13 express avance ! L'enquête publique qui s'est déroulée en janvier 2018 a été un franc succès, vous avez été plus de 300 à vous rendre à la réunion publique organisée à Poissy et plus de 1000 avis ont été reçus par la commission d'enquête. Je tiens particulièrement à vous remercier pour votre mobilisation autour de ce projet essentiel pour accompagner la dynamique urbaine et économique des Yvelines.

Suite à l'avis favorable rendu par la commission d'enquête indépendante, le Tram 13 express poursuit sa route grâce au vote de la déclaration de projet le 11 juillet dernier par le Conseil d'Île-de-France Mobilités. Ce vote à l'unanimité témoigne de l'engagement des élus en faveur de ce projet innovant et écologique au service des habitants et des territoires. Avec la déclaration d'utilité publique, prononcée par le Préfet des Yvelines, le projet va maintenant pouvoir entrer dans une phase concrète. Le Tram 13 express incarne pleinement la dynamique que j'ai souhaité impulser pour l'Île-de-France en faveur des transports en commun et des nouvelles mobilités. Les Yvelines ne sont pas en reste, avec aujourd'hui le renouvellement des trains sur les lignes L, J et U et demain la mise en service du Tram 13 express et du prolongement du RER E à l'Ouest. Nous allons continuer à œuvrer pour améliorer votre confort et faciliter vos déplacements quotidiens dans le département.

Tram **13** **express**

PROLONGEMENT

Saint-Germain > Achères



Le projet déclaré d'utilité publique !



Vue depuis la station Poissy RER

L'intégration urbaine et environnementale du projet ont été au cœur des discussions lors de l'enquête publique. Les porteurs du projet ont pris en compte les réserves et les recommandations émises par la commission d'enquête suite à votre mobilisation. Retrouvez dans cette lettre d'information le détail des engagements pris par les maîtres d'ouvrage dans la déclaration de projet. C'est sur cette base que le Préfet des Yvelines a déclaré le prolongement du Tram 13 express à Achères via la gare de Poissy d'utilité publique, le 6 décembre 2018.

Enquête publique : plus de 1 000 avis recueillis

Afin de permettre au public de prendre connaissance des évolutions du projet et comprendre les enjeux de l'enquête publique complémentaire, un important dispositif d'information a été mis en place :

- un dépliant,
- un dossier d'information,
- un site internet avec les pièces du dossier d'enquête publique à disposition,
- un film de présentation.

Ensuite, le public a pu donner son avis sur les registres mis à sa disposition dans les 4 lieux d'enquête (mairies d'Achères, de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'en préfecture des Yvelines), sur le registre électronique en ligne, par courrier ou courriel ou encore lors des 9 permanences de la commission d'enquête. La réunion publique du 11 janvier 2018 a aussi permis d'informer le public et de recueillir des remarques et avis.

L'enquête publique complémentaire unique a ainsi permis d'informer tous les publics concernés (les habitants, les élus, les acteurs économiques et associatifs) et de recueillir leurs remarques concernant le projet.

Une réunion publique, organisée le 11 janvier à Poissy, a attiré près de **325 personnes** qui ont pu poser leurs questions directement aux porteurs du projet.

Au total, **1 039 observations** ont été exprimées, dont une grande majorité via le registre électronique en ligne.

Ces observations ont été prises en compte par la commission d'enquête pour formuler son rapport. Des recommandations auxquelles les maîtres d'ouvrage ont répondu à travers des engagements pris pour les phases d'études ultérieures.



Quelles sont les prochaines étapes ?

1



8 janvier – 9 février 2018 :
L'enquête publique complémentaire unique

2



Avril 2018 :
Le rapport de la commission d'enquête
La Commission rend un avis favorable sur le projet de tracé urbain, assorti de recommandations.

3



Juillet 2018 :
La Déclaration de projet
La maîtrise d'ouvrage confirme l'intérêt général du projet et le choix de poursuivre le projet dans sa variante de tracé urbain. Elle présente dans ce document ses engagements pour répondre aux recommandations et lever les réserves issues de l'enquête publique initiale (2014) et complémentaire (2018).

4



6 décembre 2018 :
La Déclaration d'utilité publique (DUP)
Le projet est déclaré d'utilité publique, ce qui entraînera la mise en compatibilité des PLU de Saint-Germain-en-Laye, de Poissy et d'Achères.

5



2019 - 2022 :
Les études détaillées et les acquisitions foncières
Les études d'avant-projet (AVP) et projets (PRO) permettront de définir précisément les travaux à réaliser, le coût de l'opération, le phasage des travaux et le planning prévisionnel de mise en service. Durant cette période seront menées les acquisitions foncières.

6



2022-2026 :
Les travaux

7



À l'horizon 2026* :
Mise en service du Tram 13 express phase 2



Les engagements de la maîtrise d'ouvrage suite au rapport de la commission d'enquête

À l'issue de l'enquête publique complémentaire unique, c'est le tracé passant par Poissy qui a été choisi, au regard d'un bilan avantages-inconvénients plus favorable pour le projet et pour l'environnement que le tracé initial.

À travers les engagements pris en réponse aux réserves et recommandations de la Commission d'enquête initiale (2014) et complémentaire (2018), il s'agit, pour la maîtrise d'ouvrage, de proposer un projet le plus adapté possible au territoire.



* À l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne E se substituera à la ligne J.



1/ FAVORISER L'INTERMODALITÉ ET LA DESSERTE DES STATIONS

Le réseau des lignes de bus sera réorganisé afin de s'adapter aux horaires et amplitudes du Tram et de faciliter les correspondances. Ainsi les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- Réétudier la desserte en transports collectifs des quartiers sud d'Achères et le Technoparc depuis Poissy RER et Achères Ville RER à l'horizon du projet ;

- Affiner l'aménagement de la station Poissy ZAC et de ses abords pour permettre le développement ultérieur de nouvelles mobilités et offrir des liaisons complémentaires avec l'offre de service du Tram.



2/ AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS DOUX

À Achères

Sur l'axe avenue de Conflans - rue Camille Jenatzy, à proximité de la gare et du quartier Petite Arche en développement, les maîtres d'ouvrage s'engagent à poursuivre le travail d'aménagement déjà engagé, depuis 2014, avec la Ville et l'aménageur du quartier. L'enjeu est d'améliorer les circulations piétons/cycles :

- Création de trottoirs plus larges dans le prolongement du parvis de la gare d'Achères-Ville ;

- Aménagement en zone 30 de la rue Camille Jenatzy, en continuité avec les aménagements cyclables du quartier Petite Arche ;

- Élargissement du passage sous les voies ferrées pour faciliter les cheminements Est-Ouest pour tous les modes.

Les études détaillées permettront d'affiner l'intégration du cheminement et sa visibilité.



À Poissy

Sur le boulevard Gambetta, l'idée de créer un itinéraire cyclable parallèle à la voirie, qui a émergé pendant l'enquête publique complémentaire, sera approfondie en concertation avec les collectivités locales pour évaluer l'opportunité de cette proposition sur des critères de pertinence de l'aménagement, de coût et d'impact des travaux.

3/ CONCEVOIR UN PROJET BIEN INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à étudier précisément une insertion de la ligne adaptée à son environnement et à son exploitation. Suivant les secteurs, ils examineront les possibilités d'insertion paysagère avec l'intervention d'un architecte-paysagiste. Pour la rampe de raccordement entre la Grande Ceinture existante et la rue de la Bruyère à Poissy, les

maîtres d'ouvrage s'engagent à étudier des mesures d'insertion en concertation avec les collectivités et propriétaires concernés, en veillant à leur compatibilité avec les besoins d'exploitation du Tram (maîtrise de la végétation aux abords de la plateforme, par exemple).

Intention d'aménagement rue Adrienne Bolland



4/ PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES EN FORÊT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

La maîtrise d'ouvrage s'engage à :

- Poursuivre, tout au long des phases ultérieures d'études, le travail sur les mesures « Éviter-Réduire-Compenser » des continuités écologiques. Des réflexions sur le secteur du Golf (élargissement à 16 m, contre 4 m existant, du pont-route de la Mare aux Bœufs pour faciliter le franchissement des voies ferrées par la faune) ;

- Étudier prioritairement le reboisement du site des anciens champs d'épandage en forêt de Saint-Germain-en-Laye pour les compensations au titre des défrichements du projet Tram 13 express phase 2.

5/ MAÎTRISER LES IMPACTS DES TRAVAUX

La maîtrise d'ouvrage sera attentive à mettre en place une bonne coordination entre les différents chantiers simultanés impactant le territoire.

La coordination existante entre le Tram 13 express phase 2 et les opérations connexes à Poissy (quartier Rouget de Lisle, prolongement du Boulevard de l'Europe, réaménagement du pôle gare) sera poursuivie et renforcée pour les prochaines phases, en concertation avec les collectivités locales. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage s'engagent à

définir, en lien avec les acteurs concernés, les tranches de travaux et le calendrier prévisionnel d'intervention sur les différents secteurs. En phase travaux particulièrement, les maîtres d'ouvrage s'engagent à poursuivre et à renforcer les actions de concertation et de communication auprès des riverains.

De plus, l'utilisation de modes alternatifs à la route (voie fluviale ou ferroviaire), pour l'approvisionnement des chantiers et l'évacuation des déblais, sera privilégiée.

Le projet en bref



Longueur du tracé : **10,5 km**



Temps de parcours

Saint-Germain GC >
Achères-Ville RER

17 minutes

Saint-Cyr RER >
Achères-Ville RER

37 minutes

Fréquentation prévisionnelle par jour

Saint-Germain GC >
Achères-Ville RER

17 000 voyageurs

Saint-Cyr RER >
Achères-Ville RER

24 000 voyageurs

Correspondances avec le Tram :

Train **A** **L** **E***

Correspondance avec 28 lignes de bus à Poissy et 3 lignes de bus à Achères

11



Nouvelles rames supplémentaires

Population et emplois desservis

(à moins de 500 m des stations) : **37 000**



Nombre de stations : **4**

Coût du projet :
250,5 M€



Passagers par rames : **250**



Fréquence

1 tram toutes les 10 minutes

en heure de pointe

* À l'horizon 2024, en raison du prolongement de la ligne E à l'Ouest, la ligne E se substituera à la ligne J.

Pendant ce temps en Île-de-France

Des investissements massifs sont réalisés par Île-de-France Mobilités pour améliorer dès aujourd'hui vos déplacements quotidiens. Cela passe notamment par le renouvellement des trains et des bus.



300 nouveaux trains
et RER en 2018



350 lignes de bus
renforcées
depuis 2016

Le Tram 13 express s'inscrit dans un grand programme de développement du réseau de tramway d'Île-de-France :



8 lignes créées
ou prolongées



Plus de 120 nouvelles stations

50 communes desservies



500 000 voyageurs attendus chaque jour



Qui participe au projet du Tram 13 express phase 2 ?

Les financeurs

Les études et l'infrastructure
c'est-à-dire la construction des stations,
des voies ferrées, des aménagements urbains
(trottoirs, voirie...) et des ouvrages d'art.



*aux conditions économiques de 2013

iledeFrance

Yvelines
Le Département



Le matériel roulant
c'est-à-dire les trams.



soit 53 millions d'euros

Les maîtres d'ouvrage



iledeFrance mobilités



www.tram13-express.fr

Lettre éditée par Île-de-France Mobilités - Février 2019

Réalisation: **PARIMAGE**

Crédits images: Île-de-France Mobilités, Edeis / Gautier+Conquet / Blueprint